

CHAMPIONNATS JEUNES

ACCESSIONS-RETROGRADATIONS

à l'issue de la saison 2020/2021

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

Championnats Jeunes

Compte tenu des accessions et rétrogradations réglementaires, dans un souci d'harmonisation de l'organisation des championnats, le Comité Directeur de la LGEF valide la composition et la hiérarchie suivante pour les championnats jeunes de Ligue (sous réserves de retours des clubs à venir quant à la situation de leurs équipes et en attente de décisions complémentaires pour d'éventuelles accessions supplémentaires) :

Grand Est		
Grand Est U15 Orange		
1 groupe de 14 équipes		
R1		
Régional U14	Régional U16	Régional U18
2 groupes de 14 équipes	2 groupes de 12 équipes	2 groupes de 14 équipes
R2		
Régional U15	Régional U17	Régional U19
3 groupes de 14 équipes	2 groupes de 14 équipes et	1 groupe de 14 équipes – 1
	1 groupe de 13 équipes	groupe de 13 équipes et 1
		groupe de 11 équipes
R3		
Secteur U14	Secteur U16	Secteur U18
1 groupe de 14 équipes	1 groupe de 13 équipes	2 groupes de 14 équipes
Alsace- 1 groupe de 12	Alsace- 1 groupe de 13	Alsace-Lorraine
équipes Lorraine	équipes Lorraine	2 groupes de 10 équipes
2 groupes de 10 équipes	2 groupes de 10 équipes	Champagne-Ardenne à
Champagne-Ardenne à	Champagne-Ardenne à	partir de la 2 ^{ème} phase de la
partir de la 2 ^{ème} phase de	partir de la 2 ^{ème} phase de la	saison en cours
la saison en cours	saison en cours	

Accessions:

R1 U14

Le premier de chaque groupe R1 U14 accède en championnat Grand Est U15 Orange.

R1 U16

Le premier de chaque groupe R1 U16 disputera un match de barrage dont le vainqueur accèdera en championnat national U17.

Si une des équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, la seconde accédera en championnat national U17.

Si aucune des deux équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, un match de barrage sera organisé entre les deux équipes classées secondes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accédant puisse être désigné.

Le match de barrage se jouera sur une rencontre unique sur le terrain du meilleur classé au « Carton Bleu ».

Si, à la fin du temps réglementaire du match de barrage, la partie se termine sur un score égal, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

R1 U18

Le premier de chaque groupe R1 U18 disputera un match de barrage dont le vainqueur accèdera en championnat national U19.

Si une des équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, la seconde accédera en championnat national U19.

Si aucune des deux équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, un match de barrage sera organisé entre les deux équipes classées secondes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accédant puisse être désigné.

Le match de barrage se jouera sur une rencontre unique sur le terrain du meilleur classé au « Carton Bleu ».

Si, à la fin du temps réglementaire du match de barrage, la partie se termine sur un score égal, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

R2 U15

Le premier de chaque groupe R2 U15 accède en R1 U16.

R2 U17

Le premier de chaque groupe R2 U17 accède en R1 U18.

R3 U14

Les deux premiers de chaque groupe R3 U14 Alsace et Lorraine accèdent en R2 U15. Le premier de chaque groupe R3 U14 Champagne Ardenne accède en R2 U15.

R3 U16

Les deux premiers de chaque groupe R3 U16 Alsace et Lorraine accèdent en R2 U17. Le premier de chaque groupe R3 U16 Champagne Ardenne accède en R2 U17.

R3 U18

Les deux premiers de chaque groupe R3 U18 Alsace et Lorraine accèdent en R2 U19. Le premier de chaque groupe R3 U18 Champagne Ardenne accède en R2 U19.

Accessions Districts

R1 U14

6 équipes des championnats U13 ou U14 des districts (2 du secteur Alsace – 2 du secteur Champagne Ardenne – 2 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

R3 U14

8 équipes des championnats U13 ou U14 des districts (4 du secteur Alsace – 4 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la lique.

Les Districts peuvent décider que le club qui accède du championnat de district ou Interdistricts U13 en championnat de ligue R1 U14 et R3 U14 a la possibilité sur demande officielle de conserver une équipe dans le championnat de premier niveau de District. Les Districts recourant à cette possibilité doivent la soumettre à l'approbation de leur Assemblée Générale.

R3 U16

5 équipes des championnats U15 ou U16 des districts (2 du secteur Alsace – **3** du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la lique.

R3 U18

5 équipes des championnats U17 ou U18 des districts (2 du secteur Alsace – **3** du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la lique.

Lorsqu'une équipe classée première d'un groupe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe qui accède sans excéder la cinquième place incluse.

Une équipe a la possibilité de remplacer une autre équipe du même club dans le jeu des montées et descentes.

Rétrogradations:

Si une équipe est reléguée du Championnat National U19, elle sera intégrée en R1 U18 où R2 U19 selon son choix.

Si une équipe est reléguée du Championnat National U17, elle sera intégrée en R1 U18.

Grand Est U15 Orange

Les clubs classés aux deux dernières places du championnat Grand Est U15 Orange sont relégués en R1 U16.

R1 U14

Les clubs classés aux quatre dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U14 sont relégués en R2 U15.

R1 U16

Les clubs classés aux deux dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U16 sont relégués en R2 U17.

R1 U18

Les clubs classés aux trois dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U18 sont relégués en R2 U19.

R2 U15

Les clubs classés aux trois dernières places des groupes B et C du Championnat R2 U15 sont relégués en R3 U16 (secteur Alsace et Lorraine)

Les clubs classés aux trois dernières places du groupe A du Championnat R2 U15 sont relégués en U16 District (secteur Champagne Ardenne).

Relégations supplémentaires des 2 moins bons 11èmes des 3 groupes.

R2 U17

Les clubs classés aux trois dernières places du groupe C et aux deux dernières places du groupe B du Championnat R2 U17 sont relégués en R3 U18 (secteur Alsace et Lorraine)

Les clubs classés aux trois dernières places du groupe A du Championnat R2 U17 sont relégués en U18 District (secteur Champagne Ardenne).

R2 U19

Les clubs classés aux trois dernières places dans le groupe A sont relégués en U18 District (secteur Champagne Ardenne).

Les clubs classés aux deux dernières places dans le groupe B sont relégués en R3 U18 (secteur Lorraine)

Les clubs classés aux trois dernières places dans le groupe C sont relégués en R3 U18 (secteur Alsace)

R3 U14

Secteur Alsace : Les clubs classés aux trois dernières places du groupe sont remis à disposition de leur district respectif.

Secteur Lorraine : Les clubs classés aux deux dernières places du groupe sont relégués en Interdistricts U13

R3 U16

Secteur Alsace : Les clubs classés aux trois dernières places du groupe sont remis à disposition de leur district respectif.

Secteur Lorraine : Les clubs classés aux quatre dernières places du groupe sont relégués en Interdistricts U15

R3 U18

Secteur Alsace : Les clubs classés aux six dernières places du groupe sont remis à disposition de leur district respectif.

Secteur Lorraine : Les clubs classés aux cinq dernières places du groupe sont relégués en Interdistricts U18

Les descentes des championnats R1, R2 et R3 peuvent être augmentées en fonction du nombre d'équipes reléguées du championnat National en R1 ou tout cas de figure augmentant le nombre de relégation.

Compte tenu du nombre trop important de relégations qu'un retour à la normale pourrait engendrer, le comité directeur de la LGEF a validé exceptionnellement les accessions et rétrogradations détaillées ci-dessus, ce qui serait susceptible d'engendrer un nombre d'équipes supérieur au sein des groupes par rapport à ce qui est précisé dans l'article 1 du règlement des championnats régionaux jeunes. La décision est d'acter un retour à la pyramide normale à l'issue de la saison 2021/2022.

Si l'application des montées et descentes règlementaires comme prévues ci-dessus devait engendrer un nombre plus important d'équipe au sein d'un groupe que ce qui est stipulé dans l'article 1 du règlement des championnats régionaux jeunes, ce dernier ne serait pas complété par un repêchage ou une accession supplémentaire.

<u>Ex</u>: si un groupe devait être composé règlementairement de 12 équipes et si ce dernier se retrouve avec 13 équipes suite à l'application des décisions ci-dessus, il ne sera procédé à aucun repêchage ou montée supplémentaire afin de compléter le groupe à 14 équipes.